2013-09-24
2013-0814

[Carton Label]

GROUPE	2	HERBICIDE

Herbicide
NIMBLE®

Granules dispersables dans l'eau à 75 %

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, AINSI QUE SUR LES PLANTULES ET PEUPLEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : Thifensulfuron-méthyle 50 %
Tribénuron-méthyle 25 %

N° D'HOMOLOGATION : **29467**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-866-303-6950

Cheminova Canada Inc.
22499 Jefferies Road, Unit C2,
Kilworth, Ontario N0L 1R0
Canada
1-888-316-6260

CONTENU NET :

NIMBLE® est une marque déposée de Cheminova Canada Inc.

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial, une combinaison, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Pour les urgences médicales, composer le 1-866-303-6950.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

[Booklet]

GROUPE	2	HERBICIDE

Herbicide
NIMBLE®
Granules dispersables dans l'eau à 75 %

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, AINSI QUE SUR LES PLANTULES ET PEUPLEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : Thifensulfuron-méthyle 50 %
Tribénuron-méthyle 25 %

N° D'HOMOLOGATION : **29467**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-866-303-6950

Cheminova Canada Inc.
22499 Jefferies Road, Unit C2,
Kilworth, Ontario N0L 1R0
Canada
1-888-316-6260

CONTENU NET :

NIMBLE® est une marque déposée de Cheminova Canada Inc.

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial, une combinaison, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Pour les urgences médicales, composer le 1-866-303-6950.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

- La pulvérisation hors cible ou la dérive vers d'importants habitats fauniques tels que plantations brise-vent, marécages, fondrières ou boisés et bords asséchés de fondrières doit être évitée. Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la dernière largeur de pulvérisation et les abords de ces habitats.
- Ne pas utiliser sur des sols très variables comportant de grandes zones graveleuses ou sableuses, des buttes érodées par le vent ou des dépôts de calcium.
- Ne pas utiliser la terre provenant des champs traités sur les pelouses, dans les jardins ou comme remblai.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation. Ne pas appliquer sur des terres où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres terres cultivées.

- Ne pas utiliser plus de 20 g d'**Herbicide NIMBLE** par hectare par année.

IMPORTANT
Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes :
Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Suivre scrupuleusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car les résidus du réservoir de pulvérisation pourraient endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps ou l'avoine.

APPLIQUER AVEC UN SURFACTANT DONT L'EMPLOI AVEC L'**Herbicide NIMBLE** EST HOMOLOGUÉ.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
L'**Herbicide NIMBLE** est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (de printemps, d'hiver ou dur), l'orge de printemps et l'avoine qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées. L'**Herbicide NIMBLE** est un herbicide sous forme de granules dispersables dans l'eau renfermant 75 % de matière active. L'**Herbicide NIMBLE** doit être mélangé avec de l'eau et un surfactant recommandé, et la solution pulvérisée à la volée d'une façon uniforme. L'herbicide est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.
L'**Herbicide NIMBLE** DOIT être appliqué avec un surfactant recommandé sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. Les surfactants recommandés sont AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS et LIBERATE.
La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'**Herbicide NIMBLE** en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Consulter la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit. L'**Herbicide NIMBLE** arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

Attendre deux mois après une application de l'**Herbicide NIMBLE** avant d'ensemencer le champ avec les cultures suivantes: canola, lin, lentilles et luzerne. Toute culture peut être semée dans l'année suivant l'utilisation de l'**Herbicide NIMBLE**. Un contenant de 320 g de l'**Herbicide NIMBLE** traite 16 ha.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À LIRE AVANT L'UTILISATION
Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.
- Suivre soigneusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car le résidu du mélange dans le réservoir peut endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps ou l'avoine.

REPLANTATION DES AUTRES CULTURES :

Directives concernant la rotation des cultures :

Intervalle minimum	**Culture**
2 mois	Canola, lin, lentilles, luzerne
Année suivante	Toutes les cultures

RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :
On ne peut utiliser le blé, l'orge de printemps ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :
N'utiliser l'**Herbicide NIMBLE** que sur les variétés présentement enregistrées courantes de blé (blé de printemps et blé dur), d'orge de printemps et d'avoine. Se renseigner auprès de la Cheminova Canada Inc. sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas utiliser sur des sols très variables comportant de grandes zones graveleuses ou sableuses, des buttes érodées par le vent ou des dépôts de calcium.
- La pulvérisation hors cible ou la dérive vers d'importants habitats fauniques tels que plantations brise-vent, marécages, fondrières ou boisés et bords asséchés de fondrières doit être évitée. Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la dernière largeur de pulvérisation et les abords de ces habitats.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec l'**Herbicide NIMBLE** est homologué.
- Utiliser seulement de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation de l'**Herbicide NIMBLE** et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages

occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 20 grammes/hectare d'**Herbicide NIMBLE** par année.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Pulvériser uniformément à l'aide d'un équipement terrestre bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration d'au moins 50 mailles (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210 à 275 kPa est recommandée.

L'agitation continue est requise pour maintenir l'**Herbicide NIMBLE** en suspension. Appliquer uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

MODE D'EMPLOI

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), ORGE DE PRINTEMPS ET AVOINE

Herbicide NIMBLE	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la feuille étendard (avant l'épiaison) et avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des mauvaises herbes visées. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	**20 grammes/hectare**
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS, LIBERATE ou ENHANCE NUFARM	**2 litres/1000 litres solution de pulvérisation**
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'Herbicide NIMBLE, puis ajouter l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES amarante à racine rouge/bourse-à-pasteur/colza spontané[1]/chénopode blanc/crépis des toits/kochia à balais/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron[2]/sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sarrasin de Tartarie/séneçon vulgaire/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne[3]/tabouret des champs/tournesol spontané **Notes** [1] L'Herbicide NIMBLE seul ne supprimera pas le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*). [2] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement. [3] Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.	

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs[4]/érodium cicutaire (2-6 feuilles)/gaillet grateron (1-3 verticilles)/laiteron des champs[4]/linaire vulgaire[5]/mauve négligée[6]/matricaire inodore

Notes

[4] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Une seule application inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

[5] Appliquer lorsque les plants de linaire ont au maximum 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe nécessite un programme comprenant un sarclage fréquent, en plus d'un traitement chimique.

[6] Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. L'**Herbicide NIMBLE** provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.

NOTE : S'il pleut moins de 4 heures suivant l'application de l'**Herbicide NIMBLE**, la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace.

Herbicide NIMBLE + MCPA

ENDROIT : Aucune restriction

CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3e feuille et tout juste avant l'apparition de la feuille étendard (avant l'épiaison).

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

Herbicide NIMBLE	**20 grammes/hectare**
MCPA amine ou Ester 500	0,7 à 1,1 litre/hectare (350 à 560 grammes d'équivalent acide/hectare)
OU	
MCPA Ester 500	0,56 litre/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare)
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS ou LIBERATE	2 litres/1000 litres solution de pulvérisation

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter MCPA, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'Herbicide NIMBLE + MCPA À RAISON DE 0,7 À 1,1 L/HA

amarante à racine rouge/ansérine de Russie[2]/bardanes (jeunes pousses)/bourse-à-pasteur/canola spontané/chénopode blanc/fausse herbe à poux[2]/grande herbe à poux[2]/kochia à balais[2]/laitue scariole/lampourde glouteron[2]/moutarde de l'Inde/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/petite herbe à poux[2]/plantain (commun)/radis sauvage/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron[3]/sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sisymbre élevé/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne[1]/tabouret des champs/vélar d'Orient/vélar fausse giroflée

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'Herbicide NIMBLE + MCPA ESTER 500 À RAISON DE 0,56 L/HA

Mauvaises herbes supprimées par l'**Herbicide NIMBLE** ainsi que le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stade 2 à 4 feuilles)

Notes

[1] Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.
[2] Utiliser au moins 400 grammes d'ingrédient actif MCPA par hectare.
[3] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs[4]/érodium cicutaire (2-6 feuilles)/laiteron des champs[4]/mauve négligée[5]/matricaire inodore (MCPA Ester seulement)

Notes

[4] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Une seule application inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.
[5] Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. L'Herbicide NIMBLE + MCPA provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.

NOTE : S'assurer que l'Herbicide NIMBLE est complètement en suspension avant d'ajouter MCPA. Consulter l'étiquette de MCPA pour en savoir plus sur les directives d'application et les précautions d'utilisation.

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS

Herbicide NIMBLE + 2,4-D AMINE ou ESTER	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver) et orge de printemps seulement. **NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3e feuille et tout juste avant l'apparition de la feuille étendard (avant l'épiaison).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	**20 grammes/hectare**
Choisissez l'un des produits suivants : 1) 2,4-D amine 500 2) 2,4-D Ester LV700 3) 2,4-D Ester LV600 4) Équivalent acide. =420 à 550 g matière active/ha	 0,84 à 1,1 litre/hectare 0,6 à 0,8 litre/hectare 0,7 à 0,9 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS ou LIBERATE	2 litres/1000 litres solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter 2,4-D, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

amarante à racine rouge/ansérine de Russie/bardanes (jeunes pousses)/bourse-à-pasteur/canola spontané[2]/chénopode blanc/érodium cicutaire (2-6 feuilles) (2,4-D Ester seulement)/fausse herbe à poux/grande herbe à poux/kochia à balais/laitue scariole/lampourde glouteron/moutarde de l'Inde/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/petite herbe à poux/plantain (commun)/radis sauvage/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron[3]/sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sisymbre élevé/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne[1]/tabouret des champs/vélar d'Orient/vélar fausse giroflée

Notes

[1] Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.

[2] Pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*), consulter l'étiquette de 2,4-D pour connaître les doses d'emploi appropriées.

[3] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs[4]/laiteron des champs[4]/linaire vulgaire/mauve négligée[5]/matricaire inodore (2,4-D Ester seulement)

Notes

[4] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. L'**Herbicide NIMBLE** + 2,4-D inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

[5] Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. L'**Herbicide NIMBLE** + 2,4-D provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.

NOTE : S'assurer que l'**Herbicide NIMBLE** est complètement en suspension avant d'ajouter 2,4-D. Consulter l'étiquette de 2,4-D pour en savoir plus sur les directives d'application et les précautions d'utilisation.

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS

Herbicide NIMBLE + ASSERT*	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la 6e feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1re feuille et de la 4e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
ASSERT*	1,3 litre/hectare pour le stade 1-3 feuilles de la folle avoine 1,6 litre/hectare pour le stade 4 feuilles de la folle avoine
Aucun adjuvant requis.	

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter le correcteur d'acidité (Spray Water pH Adjuster), suivi d'Assert*.

S'assurer que l'**Herbicide NIMBLE** est complètement en suspension avant d'ajouter le correcteur d'acidité et que ce dernier est complètement dissous avant d'ajouter Assert*, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que folle avoine.

NOTE : Utiliser la solution de pulvérisation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Consulter l'étiquette d'Assert* pour en savoir plus sur les directives d'application, les précautions d'utilisation et le réensemencement.

Herbicide NIMBLE + ASSERT* + MCPA Ester 500	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 4e feuille et de la 6e feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1re feuille et de la 4e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
ASSERT*	SOLS BRUNS ET BRUN FONCÉ 1,3 litre/hectare pour la folle avoine aux stades de la 1re feuille à la 3e feuille 1,6 litre/hectare pour la folle avoine au stade de la 4e feuille SOLS NOIRS ET GRIS BOISÉ 1,6 litre/hectare
MCPA Ester 500	0,7 à 1,1 litre/hectare (350 à 560 grammes d'équivalent acide/hectare)
Aucun adjuvant requis.	
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter le correcteur d'acidité (Spray Water pH Adjuster), suivi d'Assert* puis de MCPA Ester 500. S'assurer que l'**Herbicide NIMBLE** est complètement en suspension avant d'ajouter le correcteur d'acidité et que ce dernier est complètement dissous avant d'ajouter Assert*, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que folle avoine.	
NOTE : Utiliser la solution de pulvérisation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Consulter les étiquette d'Assert* et de MCPA Ester 500 pour en savoir plus sur les directives d'application, les précautions d'utilisation et le réensemencement.	

Herbicide NIMBLE + herbicide COUGAR EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide COUGAR 120 EC	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement
	770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide COUGAR 120 EC, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.	
NOTE : Consulter l'étiquette de l'herbicide COUGAR 120 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + herbicide CORDON	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide CORDON	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement
	770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide CORDON, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.	
NOTE : Consulter l'étiquette de l'herbicide CORDON pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + PUMA* 120 SUPER

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
PUMA* 120 SUPER	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq

Aucun adjuvant requis

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Puma* Super, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.

NOTE : Consulter l'étiquette de Puma* 120 Super pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.

Herbicide NIMBLE + herbicide COUGAR 120 EC + MCPA Ester 500

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide COUGAR 120 EC	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) 840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester à ce taux

Aucun adjuvant requis

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide COUGAR 120 EC, tout en maintenant l'agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises

herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide COUGAR 120 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.

Herbicide NIMBLE + herbicide CORDON + MCPA Ester 500	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide CORDON	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) 840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester à ce taux
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide CORDON, tout en maintenant l'agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.	
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide CORDON pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + PUMA* 120 SUPER + MCPA Ester 500	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille à la 6e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
PUMA* 120 SUPER	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement

	770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) 840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester à ce taux
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Puma* 120 Super, tout en maintenant l'agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.	
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de Puma* 120 Super pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + ACCORD*	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) **NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2^{e} feuille et de la 5^{e} feuille. Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
ACCORD*	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes indiquées ci-après 165 grammes/hectare pour la sétaire verte 67 grammes/hectare pour le gaillet et le laiteron potager
Adjuvant : MERGE* seulement	10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Accord*, suivi de l'adjuvant Merge*. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que : sétaire verte .....1-5 feuilles, 2 talles échinochloa pied-de-coq 1-5 feuilles lin spontané 1-8 cm gaillet 1-4 verticilles	
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord* pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter l'étiquette d'Accord* pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	

Herbicide NIMBLE + ACCORD* + herbicide COUGAR 120 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) **NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2e feuille et de la 4e feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
ACCORD*	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Herbicide COUGAR 120 EC	0,77 litre par hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Accord*, suivi de l'herbicide COUGAR 120 EC. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que : folle avoine, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1re feuille à la 6e feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)	
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord* pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord* et de l'herbicide COUGAR 120 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	

Herbicide NIMBLE + ACCORD* + herbicide CORDON	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) **NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2e feuille et de la 4e feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
ACCORD*	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Herbicide CORDON	0,77 litre par hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Accord*, suivi de l'herbicide CORDON. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que : folle avoine, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1re feuille à la 6e feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)	
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les	

77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord* pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord* et de l'herbicide CORDON pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.

Herbicide NIMBLE + ACCORD* + Puma* 120 Super	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) **NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2e feuille et de la 4e feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
ACCORD*	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Puma* 120 Super	0,77 litre par hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Accord*, suivi de Puma* 120 Super. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que : folle avoine, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1re feuille à la 6e feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)	
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord* pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord* et de Puma* 120 Super pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	

Herbicide NIMBLE + Herbicide Fluroxypyr Nufarm + 2,4-D Ester 700		
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.		
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps, **non contre-ensemencés de légumineuses**		
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 4e feuille et de la feuille étendard pour le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps, ou entre les stades de la plantule et de la 4e feuille/verticille pour les mauvaises herbes.		
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION		
Herbicide NIMBLE		20 grammes/hectare
	Herbicide Fluroxypyr Nufarm	0,30 L/ha
	2,4-D Ester 700	0,42 L/ha
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS ou LIBERATE		2 L/1000 litres de solution de pulvérisation

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide Fluroxypyr Nufarm, suivi de 2,4-D Ester 700, et enfin du surfactant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le gaillet (excluant le gaillet résistant aux herbicides du Groupe 2).
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Consulter les étiquettes **de l'herbicide Fluroxypyr Nufarm et de 2,4-D Ester 700** pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.

Herbicide NIMBLE + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE ATTAIN^{MC}		
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.		
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps, **non contre-ensemencés de légumineuses**		
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 4^{e} feuille et de la feuille étendard pour le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps, ou entre les stades de la plantule et de la 4^{e} feuille/verticille pour les mauvaises herbes.		
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION		
Herbicide NIMBLE		20 grammes/hectare
	ATTAIN* A (fluroxypur)	Attain* A – 0,30 L/ha
	ATTAIN* B (2,4-D Ester)	Attain* B – 0,50 L/ha
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS ou LIBERATE		2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Attain* A, suivi de Attain* B et enfin du surfactant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.		
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le gaillet (excluant le gaillet résistant aux herbicides du Groupe 2).		
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Consulter les étiquettes du mélange en réservoir herbicide Attain* pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.		

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS

Herbicide NIMBLE + herbicide AXIAL* 100EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1re feuille et de la feuille étendard. Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide AXIAL* 100 EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement 600 mL/hectare pour : folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, alpiste des Canaries spontané et panic millet
ADIGOR* Adjuvant ou MERGE* Adjuvant	700 mL/hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide Axial* 100 EC, Adigor* ou Merge*, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse, alpiste des Canaries spontané et panic millet.	
NOTE : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître dans la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial* 100 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	
Herbicide NIMBLE + herbicide AXIAL* 100 EC + MCPA Ester 500	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement **PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1re feuille et de la feuille étendard. Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide AXIAL* 100 EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement 600 mL/hectare pour : folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, alpiste des Canaries spontané et panic millet
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) 700 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester à ce taux
ADIGOR* Adjuvant	

ou MERGE* Adjuvant	700 mL/hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide Axial* 100 EC, puis MCPA Ester 500 et enfin Adigor* ou Merge*, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 700 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare, ainsi que folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse, alpiste des Canaries spontané et panic millet.	
NOTE : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître dans la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Axial* 100 EC et de MCPA Ester pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + herbicide BANVEL* II	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement, **non contre-ensemencés de plantes fourragères**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille (blé de printemps et orge de printemps) ou entre les stades de la plantule et de la 8e feuille pour le kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide Banvel* II	0,110 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide Banvel* II, suivi de l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2).	
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Banvel* II pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + CURTAIL* M	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée à partir du stade de croissance de la 3e feuille complète (blé de printemps et orge de printemps).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
CURTAIL* M	1,5 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Curtail* M, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le chardon des champs[1] et la renouée liseron[2].

Notes

[1] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

[2] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon et de la 5^{e} feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

NOTE : Consulter l'étiquette de Curtail* M pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.

Herbicide NIMBLE + LONTREL* 360

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée à partir entre les stades de la 3^{e} feuille et de la feuille étendard (blé de printemps et orge de printemps).

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
LONTREL* 360	0,21 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Lontrel* 360, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoussant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le chardon des champs[1] (suppression saisonnière) et la renouée liseron[2].

Notes

[1] Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

[2] Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon et de la 5^{e} feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

NOTE : Consulter l'étiquette de Lontrel* 360 pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.

Herbicide NIMBLE + LONTREL* 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER	
ENDROIT : Ouest du Canada seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3e feuille jusqu'à tout juste avant la feuille étendard (avant l'épiaison).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE **Lontrel 360**	20 grammes/hectare 0,21 litre/hectare
Choisissez l'un des produits suivants : 1) MCPA Ester (500 g/L) 2) 2,4-D Ester (600 g/L)	 0,84 litre/hectare 0,7 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE** dans de l'eau fraîche, puis ajouter Lontrel* 360, suivi de 2,4-D Ester ou de MCPA Ester, et enfin de l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Toutes les autres mauvaises herbes supprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le chardon des champs[1], la renouée persicaire, le laiteron des champs, le tabouret des champs, le canola spontané, la renouée liseron et la moutarde des champs.	
Note [1] Procure une suppression saisonnière du chardon des champs.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Toutes les autres mauvaises herbes supprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le gaillet.	
NOTE : Consulter les étiquettes de Lontrel* 360 et de MCPA Ester ou de 2,4-D Ester pour obtenir d'autres directives d'application, précautions d'utilisation et restrictions.	

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR)

Herbicide NIMBLE + herbicide BULLWHIP 240 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille jusqu'à la feuille étendard.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaire verte
HUILE CONCENTRÉE XA	800 mL/hectare pour le faible taux de Bullwhip 240 EC 1,0 litre/hectare pour le taux élevé de Bullwhip 240 EC
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide BULLWHIP 240 EC, suivi d' HUILE CONCENTRÉE XA. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que la folle avoine et la sétaire.	
NOTE : Consulter l'étiquette de l'herbicide BULLWHIP 240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + herbicide SIGNAL	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille jusqu'à la feuille étendard.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaire verte
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 L (0,25 % v/v) pour le faible taux d'herbicide SIGNAL 3,2 L/1000 L (0,32 % v/v) pour le taux élevé d'herbicide SIGNAL
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide SIGNAL, suivi de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que la folle avoine et la sétaire.	
NOTE : Consulter l'étiquette de l'herbicide SIGNAL pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE HORIZON* 240 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille jusqu'à la feuille étendard.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
HORIZON* 240 EC	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaire verte
Adjuvant : SCORE* seulement	800 mL/hectare pour le faible taux de Horizon* 240 EC 1,0 litre/hectare pour le taux élevé de Horizon* 240 EC
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Horizon* 240 EC, suivi de l'adjuvant Score*. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que la folle avoine et la sétaire.	
NOTE : Consulter l'étiquette du MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE Horizon* 240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + MCPA ESTER 500 + herbicide BULLWHIP 240 EC
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3e feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les

stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	230 mL/hectare
HUILE CONCENTRÉE XA	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide BULLWHIP 240 EC, suivi de MCPA Ester 500, et enfin d'HUILE CONCENTRÉE XA. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Sétaire verte[1] Folle avoine **PLUS** les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE**, et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare. **Notes** [1] On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir **Herbicide NIMBLE** + MCPA Ester 500 + herbicide BULLWHIP 240 EC.	
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide BULLWHIP 240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + MCPA ESTER 500 + herbicide SIGNAL	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3e feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide SIGNAL, suivi de MCPA Ester 500, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Sétaire verte[1] Folle avoine **PLUS** les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE**, et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare.	

Note [1] On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir **Herbicide NIMBLE** + MCPA Ester 500 + herbicide SIGNAL.
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et de l'herbicide SIGNAL pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.

Herbicide NIMBLE + MCPA ESTER 500 + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE HORIZON* 240 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3e feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
HORIZON* 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE* seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Horizon* 240 EC, suivi de MCPA Ester 500, et enfin de l'adjuvant Score*. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Sétaire verte[1] Folle avoine **PLUS** les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE**, et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield*) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare. **Note** [1] On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir **Herbicide NIMBLE** + MCPA Ester 500 + MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE Horizon* 240 EC.	
NOTE : Consulter les étiquettes de MCPA Ester 500 et du MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE Horizon* 240 EC pour obtenir les directives d'application et précautions d'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + ACCORD* + herbicide BULLWHIP 240 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2e feuille et de la 5e feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD*	67 grammes/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	230 mL/hectare
HUILE CONCENTRÉE XA	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide BULLWHIP 240 EC, et enfin d' HUILE CONCENTRÉE XA. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
NOTE : Avant d'utiliser, consulter l'étiquette d'Accord* pour obtenir les restrictions sur les cultures de rotation, les directives d'application, les précautions d'utilisation et autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

Herbicide NIMBLE + ACCORD* + herbicide SIGNAL	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2e feuille et de la 5e feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD*	67 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide SIGNAL, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
NOTE : Avant d'utiliser, consulter l'étiquette d'Accord* pour obtenir les restrictions sur les cultures de rotation, les directives d'application, les précautions d'utilisation et autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

Herbicide NIMBLE + ACCORD* + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE HORIZON* 240 EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2e feuille et de la 5e feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1re feuille et de la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD*	67 grammes/hectare
HORIZON* 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE* seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Accord, suivi de Horizon* 240 EC, et enfin de l'adjuvant Score*. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
NOTE : Avant d'utiliser, consulter l'étiquette d'Accord* pour obtenir les restrictions sur les cultures de rotation, les directives d'application, les précautions d'utilisation et autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR)

Herbicide NIMBLE + ACCORD* + AVENGE* 200-C	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE CULTURES FOURRAGÈRES**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2e feuille et de la 5e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
ACCORD*	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes indiquées ci-après 165 grammes/hectare pour la sétaire verte
AVENGE* 200-C	3,5 litres/hectare
Adjuvant : MERGE* seulement	10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter Accord*, suivi d'Avenge* 200-C, tout en maintenant l'agitation, et enfin de l'adjuvant MERGE*. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul et par	

le mélange en réservoir **Herbicide NIMBLE** + Accord*, ainsi que la folle avoine lorsque la densité de la population est de 1 à 200 plants par mètre carré.
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord* pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions. Consulter les étiquettes d'Accord* et d'Avenge* 200-C pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes à l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes. Avenge* 200-C peut causer certains dommages à la culture. Toujours consulter les étiquettes d'Accord* et d'Avenge* 200-C pour obtenir d'autres directives d'application, précautions d'utilisation et restrictions.

Herbicide NIMBLE + herbicide BULLWHIP 240 EC + herbicide BANVEL* II	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8e feuille pour le kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide BULLWHIP 240 EC	0,230 L/ha
Herbicide Banvel* II	0,110 L/ha
HUILE CONCENTRÉE XA	0,8 L/ha
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide Banvel* II, suivi de l'herbicide BULLWHIP 240 EC, et enfin d' HUILE CONCENTRÉE XA. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.	
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Banvel* II et de l'herbicide BULLWHIP 240 EC pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + herbicide SIGNAL + herbicide BANVEL* II	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8e feuille pour le kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	0,230 L/ha
Herbicide Banvel* II	0,110 L/ha
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)

MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide Banvel* II, suivi de l'herbicide SIGNAL, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Banvel* II et de l'herbicide SIGNAL pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.

Herbicide NIMBLE + mélange en réservoir herbicide HORIZON* 240 EC + herbicide BANVEL* II	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **non contre-ensemencé de légumineuses**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8e feuille pour le kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide NIMBLE	20 grammes/hectare
HORIZON* 240 EC	0,230 L/ha
Herbicide Banvel* II	0,110 L/ha
Adjuvant : SCORE*	0,8 L/ha
MÉLANGE : Mélanger d'abord l'**Herbicide NIMBLE**, puis ajouter l'herbicide Banvel* II, suivi de Horizon* 240 EC, et enfin de l'adjuvant Score*. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.	
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Consulter les étiquettes de l'herbicide Banvel* II et du mélange en réservoir herbicide Horizon* 240 EC pour obtenir d'autres directives d'application et précautions d'utilisation.	

Herbicide NIMBLE + 2,4-D AMINE ou ESTER + EVEREST* SOLUPAK* 70 DF ou EVEREST* 70 DF							
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement							
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, **NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES**							
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture. Pour la folle avoine et la sétaire verte, appliquer entre les stades de la 1re feuille et de la 6e feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles).							
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION							
Composant 1		**Composant 2**		**Composant 3**		**Composant 4**	
Herbicide	20 g/ha	Everest* 70	43 g/ha			Agral*90 ou	0,25 %

NIMBLE		DF				Agsurf*	v/v
Herbicide NIMBLE	20 g/ha	Everest* 70 DF ou Everest Solupak 70 DF	43 g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g é.a./ha	Agral*90 ou Agsurf*	0,25 % v/v
MÉLANGE : Mélanger d'abord Everest* Solupak* 70 DF ou Everest* 70 DF, puis ajouter l'**Herbicide NIMBLE,** suivi de 2,4-D Amine ou Ester, et enfin l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.							
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'**Herbicide NIMBLE** seul, ainsi que la sétaire verte et la folle avoine.							
NOTE : Respecter le délai minimum avant la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols noirs, brun foncé et gris boisé seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application d'Everest* Solupak* dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne sur 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Resemer du blé de printemps seulement dans les sols bruns. Consulter les étiquettes de 2,4-D Amine ou Ester et d'Everest* Solupak* 70 DF ou d'Everest* 70 DF pour obtenir d'autres renseignements sur les restrictions concernant la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions.							

USAGES LIMITÉS

PLANTULES ET PEUPLEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POURL'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, pour le ou les usages spéciaux décrits, a été rédigé par des personnes autres que Cheminova Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Cheminova Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la résistance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En fait de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et il accepte de dégager Cheminova Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PLANTULES ET PEUPLEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES
Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 20 grammes d'Herbicide NIMBLE par hectare, avec AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS ou LIBERATE à raison de 2,0 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation. (Voir la section « Directives de mélange » de l'étiquette).

Appliquer en postlevée sur les plantules et peuplements établis des espèces de graminées destinées uniquement à la production de fourrage et de semences :

Brome des prés	Agropyre pubescent
Brome inerme	
Agropyre élevé	Fétuque rouge traçante
Agropyre à chaumes rudes	
Fétuque élevée	Élyme lancéolé
Dactyle pelotonné	Agropyre du Nord
Agropyre à crête	Agropyre de l'Ouest
	Agropyre intermédiaire

Appliquer en postlevée sur les graminées établies suivantes destinées uniquement à la production de fourrage et de semences :

Pâturin des prés

L'**Herbicide NIMBLE** supprime les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour l'**Herbicide NIMBLE** utilisé seul. Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance et mesurent moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes ciblées. Appliquer uniquement avec de l'équipement terrestre. N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Les graminées susmentionnées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ni pour le fourrage moins de 7 jours après le traitement. Consulter les sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les précautions d'utilisation et sur les directives d'application et de mélange.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Précautions relatives au mélange :
Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

Utiliser la préparation de l'**Herbicide NIMBLE** dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Utiliser la préparation contenant l'herbicide ASSERT* dans les 12 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Si la solution de pulvérisation repose sans agitation, bien agiter pour remettre l'**Herbicide NIMBLE** en suspension avant de reprendre la pulvérisation.
NOTE : Ne pas mélanger l'**Herbicide NIMBLE** avec des engrais liquides, des substances qui contiennent du bore ou des substances qui libèrent du chlore libre. Le mélange de l'**Herbicide NIMBLE** avec l'un de ces composés produirait une substance insoluble dans le réservoir.

Directives de mélange :
Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits d'association afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
2. Ajouter la quantité requise d'**Herbicide NIMBLE** dans le réservoir avec le système d'agitation en marche. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.
3. Une fois que l'**Herbicide NIMBLE** est entièrement dissous et en suspension, les autres composants du mélange en réservoir peuvent être ajoutés tout en continuant de remplir le réservoir d'eau. L'ordre approprié pour l'ajout des composants du mélange en réservoir est le suivant :
    a. formules granulées;
    b. concentrés émulsifiables;
    c. adjuvants (l'adjuvant recommandé doit être ajouté afin d'améliorer le mouillage et l'action par contact).
    d. Si le mélange en réservoir comprend un agent de contrôle de dérive, celui-ci doit être ajouté en premier.
4. Consulter les mélanges en réservoir particuliers dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette pour connaître l'ordre de mélange et les autres directives de mélange.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir d'eau fraîche tel qu'indiqué à l'étape 1 et poursuivre avec les étapes suivantes. Les concentrés émulsifiables peuvent rendre plus difficile la dispersion de l'**Herbicide NIMBLE**. C'est pourquoi le volume restant d'un mélange précédent doit être inférieur à 10 % du volume du réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Précautions relatives au nettoyage :
MISE EN GARDE : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.
NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR À PROXIMITÉ D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU, OU À CÔTÉ DE VÉGÉTATION À PRÉSERVER.

Directives de nettoyage :
Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures que le blé, l'orge du printemps ou l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide l'**Herbicide NIMBLE** dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir et drainer complètement le puisard. Enlever toute contamination sur la partie extérieure de l'équipement de pulvérisation en lavant avec de l'eau propre.

2. Pulvériser les parois intérieures du réservoir (y compris le couvercle) avec de l'eau propre en utilisant un volume correspondant à au moins 10 % à celui du réservoir. Ajouter de l'ammoniac domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniac) à raison de 1 L/100 L d'eau, ou du produit nettoyant ALLCLEAN (ou tout autre produit nettoyant similaire approuvé) dans le réservoir. Faire circuler l'eau dans les conduites, y compris les conduites de dérivation, pendant au moins deux minutes. Bien purger la rampe et vider le pulvérisateur. Drainer complètement le puisard.

3. Répéter la deuxième étape. Pour ce rinçage, l'ajout d'ammoniac domestique ou d'un autre produit nettoyant n'est pas nécessaire.

4. Enlever les crépines, les buses, les têtes et les tamis et nettoyer séparément dans un seau contenant une solution d'eau et d'ammoniac.

Si l'on utilise uniquement de l'ammoniac comme produit nettoyant, le rinçat peut être appliqué sur les cultures mentionnées sur la présente étiquette. Ne pas excéder la dose d'emploi maximale mentionnée sur l'étiquette. Si un autre produit nettoyant est utilisé, consulter l'étiquette du produit nettoyant pour connaître les instructions d'élimination du rinçat. Si aucune instruction n'est donnée, éliminer le rinçat sur place ou à une installation d'élimination des déchets approuvée.

RECOMMANDATIONS SUR LA DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'**Herbicide NIMBLE** fait partie du Groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**Herbicide NIMBLE** et à d'autres herbicides du Groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru.

Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'**Herbicide NIMBLE** ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance;
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données intérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte),

des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Cheminova Canada au 1-888-316-6260.

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NIMBLE® est une marque déposée de Cheminova Canada Inc.

*Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.